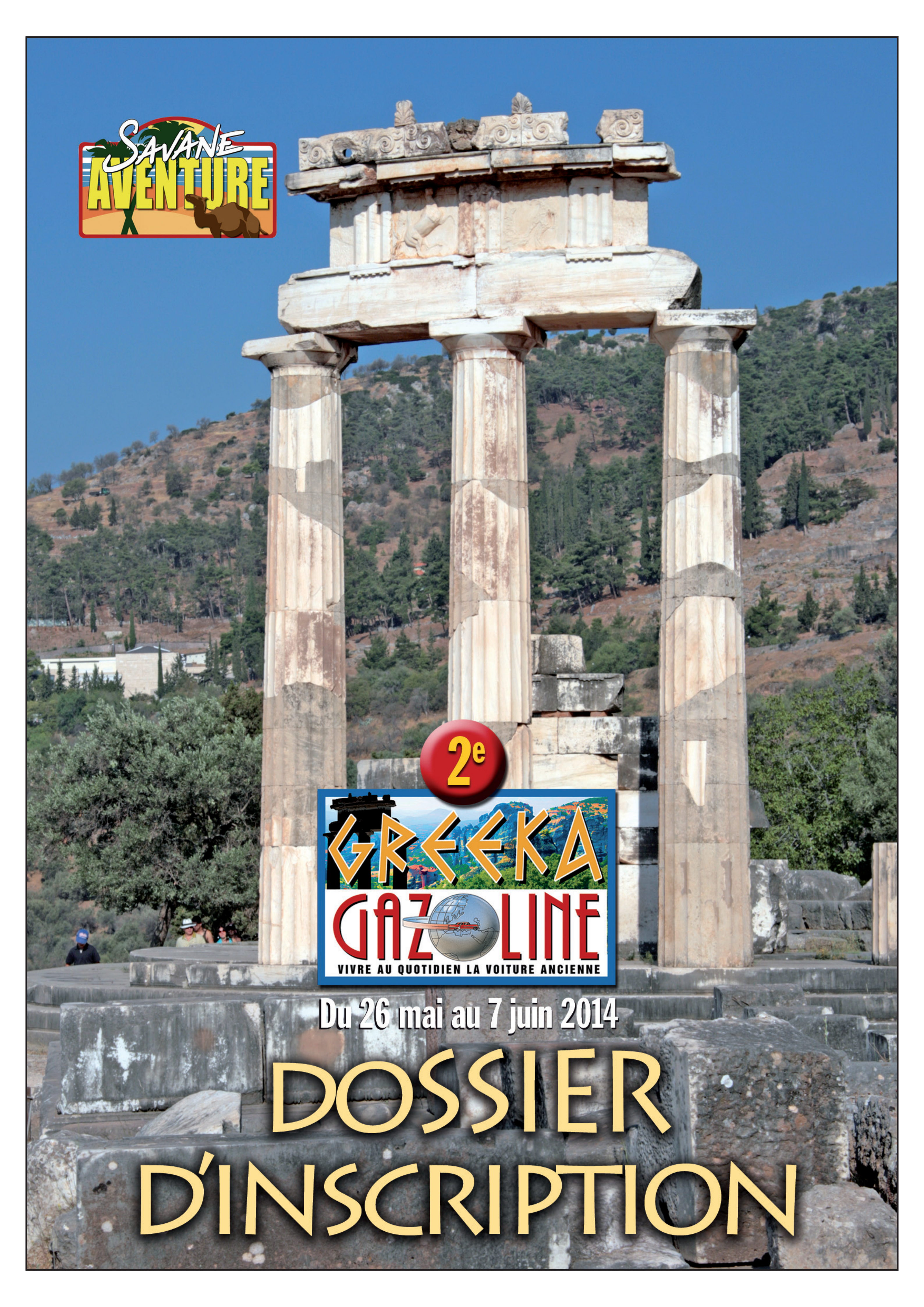

Savane
AVENTURE
2e
GREEKA
GAZOLINE
VIVRE AU QUOTIDIEN LA VOITURE ANCIENNE
Du 26 mai au 7 juin 2014
DOSSIER
D'INSCRIPTION





REGLEMENT DE PARTICIPATION

1. DEFINITION

L'association SAVANE AVENTURE organise en GRECE, avec le concours de la revue GAZOLINE, un rallye en véhicules anciens de plus de 30 ans dénommé : ***2e GREEKA GAZOLINE***.

2. DATES

Le ***2e GREEKA GAZOLINE*** aura lieu du *LUNDI 26 MAI (concentration des véhicules à Bologne) AU SAMEDI 7 JUIN 2014 (retour à Bologne)*.

3. CIRCUIT

Le rallye touristique ***2e GREEKA GAZOLINE*** est ouvert aux automobiles âgées de plus de 30 ans, et il se déroulera sur des routes goudronnées. Il est tracé sur des voies cartographiées. Un road-book est distribué au départ. Outre des informations pratiques, il contient les cartes et indications pour suivre le parcours, étape par étape.

4. REPAS, HEBERGEMENT

Le droit d'engagement comprend les hébergements en hôtels Confort de Bologne à Bologne, les petits-déjeuners et les repas du soir, ainsi que les transferts d'Ancône à Patras et d'Igoumenitsa à Ancône en ferries, cabine, dîners, déjeuners et petit-déjeuners compris. Le repas du midi n'est pas inclus sur la totalité du parcours terrestre. Le dîner du vendredi 6 juin, avant l'embarquement sur le ferry, n'est pas compris.

5. DEROULEMENT DU RALLYE

Le rallye touristique ***2e GREEKA GAZOLINE*** n'est en aucun cas une course de vitesse. Entre le départ et l'arrivée de chacune des étapes, toutes notions de compétition et de chronométrage sont exclues. Il n'y aura donc aucun classement. Les participants ont obligation de respecter les consignes de sécurité données par le Comité d'organisation et de respecter scrupuleusement le code et la signalisation routière du pays.
Le Comité d'organisation insiste sur l'attention toute particulière qui devra être vôtre lors des traversées de villes ou villages, ainsi sur le respect des limitations de vitesse.

6. VEHICULES ADMIS

Le rallye touristique ***2e GREEKA GAZOLINE*** est ouvert aux automobiles de plus de 30 ans (avant 1984). Toutefois, une dérogation sera accordée pour les véhicules plus récents à condition que le type du même véhicule ait été fabriqué avant 1984. Cette dérogation sera soumise au Comité d'organisation qui **se réserve le droit de refuser tout véhicule à l'inscription sans avoir à motiver sa décision.**

7. CONTROLE TECHNIQUE DU VEHICULE

Chaque véhicule devra répondre aux règles en vigueur, tant en France qu'à l'étranger, relatives aux véhicules automobiles et au Code de la route. Les concurrents devront présenter au moins un mois avant le départ un contrôle technique valable de moins de deux ans. **L'obtention de ce contrôle technique est obligatoire pour valider votre inscription**.

- En dehors d'une bonne révision mécanique et notamment des organes de sécurité, aucune préparation spécifique n'est nécessaire.

Nous attirons toutefois votre attention sur les particularités d'un parcours exigeant qui demande **d'excellents pneumatiques, des freins parfaitement révisés, des suspensions en bon état** et les températures extérieures qui exigent un circuit de refroidissement au minimum vidangé avant le départ (ne pas hésiter à le détartrer, bloc moteur et radiateur de chauffage compris).
Si un véhicule ne satisfait pas aux contrôles effectués par l'organisation, celle-ci décline toute responsabilité s'il décide malgré tout de participer au rallye, et elle n'assurera aucune intervention de maintenance ou d'assistance.

8. PARTICIPANTS

Le nombre de participants est libre dans chaque véhicule à condition de ne pas dépasser la capacité légale de passagers telle qu'indiquée sur la carte grise. Toutefois, nous attirons votre attention sur ce nombre pour le problème lié à la surcharge (passagers et emport de bagages) que cela génère.
Le Comité d'organisation se réserve le droit de refuser tout participant à l'inscription sans avoir à motiver sa décision.

9. OBLIGATIONS ADMINISTRATIVES

Chaque participant devra présenter au cours des vérifications administratives les documents suivants :

- Certificat médical effectué chez son médecin traitant ou lettre déchargeant les organisateurs de toute responsabilité en cas de problème de santé.
- Permis de conduire.

Chaque véhicule devra être présenté avec les documents suivants :

- Carte grise ou certificat d'immatriculation en règle.
- Carte verte et attestation d'assurance.
- Certificat de contrôle technique en cours de validité (moins de deux ans).
- Pour les véhicules prêtés, autorisation écrite du propriétaire.

10. EQUIPEMENT INDIVIDUEL

Chaque véhicule devra être équipé de :

- 1 extincteur de 2 kg minimum fixé dans l'habitacle (ou 2 de 1 kg).
- 1 triangle de pré-signalisation.
- 1 gilet de sécurité par personne.
- 1 trousse de premiers secours.

11. SECURITE

Chaque véhicule doit être équipé de :

- 1 téléphone portable (avec réseau monde pour la période du rallye).
- 1 carte générale de l'Italie et de la Grèce. Un GPS dont la cartographie Europe inclut l'Italie et la Grèce est fortement recommandé.

12. ASSISTANCE MEDICALE

Une assistance médicale est présente sur le circuit et à chaque étape. Nous avons, par ailleurs, contracté une assurance rapatriement des personnes auprès du groupe Elvia/Mondial Assistance. Le coût de cette assurance est de 1 % du prix total de l'inscription.

13. ASSISTANCE VEHICULES

- Chaque participant assure l'entretien de son propre véhicule. L'assistance de l'organisation pourra proposer une aide technique, mais sous la responsabilité du participant.
- En cas d'immobilisation, l'organisation amènera le véhicule jusqu'à l'étape du soir, sauf cas de force majeure. Le conducteur du véhicule immobilisé devra accompagner sa voiture en montant à bord du véhicule d'assistance. Son ou ses passagers pourront en faire de même ou choisir de monter à bord de la voiture d'un autre participant. L'association fera son possible pour aider à la réparation afin que le véhicule puisse reprendre la route dès le lendemain. A cet effet, **le propriétaire s'engage à avoir, dans son coffre, les pièces listées dans l'annexe et qui constituent le minimum mécanique vital**.
Il peut, s'il le désire, en emmener d'autres qui peuvent être stockées dans une cantine transportée par l'association (voir annexe *Options*).
- Si la réparation est réputée impossible ou trop lourde pour pouvoir être effectuée à l'étape, l'association aidera, dans la mesure du possible, le propriétaire à trouver un garage pouvant l'effectuer.
- Si aucune solution technique ne permet la remise en état du véhicule, celui-ci restera sur place et ses occupants poursuivront le rallye soit dans un véhicule d'assistance, soit dans

CERTIFICAT D'IMMATRICULATION AU REGISTRE DES OPÉRATEURS DE VOYAGES ET DE SÉJOURS : IM076120012



REGLEMENT DE PARTICIPATION

celui d'un autre participant. Le rapatriement du véhicule restera à la charge du propriétaire, mais l'association essaiera, dans la mesure du possible, d'y contribuer sans, cependant, garantir son retour en France. Au mieux, et à condition que les plateaux soient libres, elle ne pourra assurer son transfert que jusqu'à Bologne.

14. DROITS D'ENGAGEMENT ET CALENDRIER

Chaque participant au rallye touristique ***2e GREEKA GAZOLINE*** doit être membre de l'association SAVANE AVENTURE.

- La cotisation 2014 a été fixée à 40 € par l'Assemblée Générale de mars 2013. Si la cotisation n'a pas déjà été réglée, elle devra l'être pour que l'inscription puisse être validée.
- Le prix d'engagement a été fixé à :

– 1.125 € par personne en chambre double. Un supplément de 400 € sera demandé si vous souhaitez être en chambre single.
– Voiture : 150 €.
– Ferries : 300 €.

- Assurance rapatriement = 1 %.

Exemple d'un équipage voiture avec deux personnes :

- Participants : 2 x 1.125 € = 2.250 € + Voiture 150 € + Ferries 300 € = 3.000 €
- Assurance rapatriement : 3.000 x 1 % = 30 €
- TOTAL = 3.030 €

Calendrier

Les inscriptions seront ouvertes à partir du 15 novembre et closes le 31 décembre 2013. Après le 31 décembre, et s'il reste encore des places, la période d'inscription pourra être prolongée, mais un supplément de 10 % sera exigible. **Un seul réglement par équipage sera accepté.**

Afin de simplifier le travail administratif, le réglement sera effectué en deux fois, les deux chèques devant accompagner l'inscription.

- Premier acompte encaissable à l'inscription : 750 € par personne, assurance rapatriement comprise, hors cotisation à l'association.
- Deuxième chèque du solde qui ne sera encaissé, au plus tôt, que le 1er mars 2014.

Remises sur le prix participant

- Enfants de moins de 15 ans : - 50 %.
- Enfants de 16 ans et adultes de moins de 25 ans : - 10%.

L'inscription comprend à partir de Bologne :

- Hébergement en hôtels Confort et chambres doubles (pour une single, voir plus haut) à Bologne (nuit du 26 au 27 mai), Olympie, Kalamata, Gythion, Nauplie, Athènes (deux nuits), Kamena Vourla, Kalambaka, Ioannina et Bologne (nuit du 7 au 8 juin). Inclus dîners et petits-déjeuners.
- Les transferts en ferry d'Ancône à Patras (départ le 27 mai, arrivée le 28 mai) et d'Igoumenitsa à Ancône (départ le 6 juin, arrivée le 7 juin), en cabine, avec dîners, déjeuners et petits-déjeuners.
- Assistance véhicule (n'inclut pas le rapatriement, voir article "Assistance véhicule").
- Assurance Responsabilité Civile organisateur.
- Assurance rapatriement des personnes.
- Remise des documents : Carnet de route, autocollants, road-books, etc.

L'inscription ne comprend pas :

- Le carburant du véhicule et péages.
- L'entretien du véhicule.
- L'assurance du véhicule.
- Le rapatriement du véhicule.
- Les boissons et téléphone.
- Le repas du midi.
- Le dîner du vendredi 6 juin.

15. ANNULATION

Les inscriptions seront validées le 1er janvier 2014. Avant cette date, tous les acomptes encaissés pourront être intégralement remboursés en cas de désistement. A partir du 1er janvier et avant le 1er avril 2014, les versements effectués seront remboursés, déduits d'une somme équivalant à 10 % du montant versé. Passé le 1er mai, aucun acompte ne pourra être remboursé. Il est cependant convenu entre les parties que ces règles peuvent être assouplies si un équipage prend la place de celui qui se désiste. Dans ce cas, les acomptes seront remboursés, déduits d'une somme forfaitaire de 150 € par personne correspondant à 20 % du premier versement. Enfin, une fois le départ donné, aucun remboursement ne pourra être effectué pour cause de désistement.

Le Comité d'organisation pourra, pour des raisons de sécurité, cas de force majeure ou tout autre motif, annuler le rallye sans avoir à justifier du motif de sa décision. Le montant du remboursement ou le report du rallye à une date ultérieure sera déterminé par une Assemblée Générale Extraordinaire de l'Association Savane Aventure.

La cotisation de 40 € restera acquise à l'association Savane Aventure dans tous les cas.

16. ASSURANCE DE L'ORGANISATEUR

Conformément à la réglementation française relative à l'organisation et à la vente de voyages et séjours, Titre VI du décret n° 94-490 du 15/06/94 de la loi n° 92/645 du 13/07/92, l'association SAVANE AVENTURE a souscrit un contrat d'assurance en responsabilité civile de type professionnelle auprès de la **Société MMA** sous le numéro 113 710 557 en cas de fautes imputables à l'organisation. Ce contrat garantit la responsabilité civile et ses conséquences pécuniaires incombant au voyageur par application de la législation du pays parcouru, RC et défense pénale, frais de recherche et sauvetage.

L'association a par ailleurs souscrit une assurance responsabilité civile au titre des organismes sans but lucratif et organisme de tourisme. Il pourra être fourni, sur simple demande, le tableau des montants des garanties d'assurance. Cette couverture de l'association ne couvre pas les risques dont le participant serait tenu personnellement responsable.

17. DROITS & PUBLICITE

L'organisation autorise aux participants : la diffusion de tous reportages, photos, images de télévision, à condition de ne pas nuire à l'image du rallye touristique ***2e GREEKA GAZOLINE*** et à ses organisateurs. L'organisation se réserve le droit d'utiliser les photos, les images, les reportages du raid et de ses participants pour toute utilisation médiatique ou publicitaire.

18. PUBLICITE SUR VEHICULE

Des emplacements publicitaires seront réservés pour l'organisateur sur chaque véhicule, les dimensions et emplacements sont fournis en annexe. Le reste du véhicule étant libre pour toutes autres publicités, l'organisateur se réserve le droit d'en interdire certaines sans avoir à justifier sa décision.

L'organisation décline toute responsabilité pour le décollage des publicités qui doit être effectué avec une source de chaleur et avec précaution. Il est conseillé d'utiliser des supports aimantés (format 450 x 400 mm pour l'autocollant avec numérotation, apposé sur les portes AV).

19. POINTAGE & RECHERCHE

Chaque véhicule portera un numéro et chaque participant devra se manifester à l'arrivée étape auprès de la réception de l'hôtel. Au moins un véhicule de l'organisation fermera chaque étape. En cas de panne ou d'immobilisation, les équipages devront rester près de leur véhicule et seront invités à monter dans les véhicules d'assistance, l'organisation se chargeant du rapatriement des véhicules immobilisés jusqu'à la fin de l'étape. En cas de refus de l'équipage, celui-ci devra signer une décharge à l'organisateur et ne fera plus partie du rallye. Les frais de recherche sont assurés par l'organisateur sur le parcours

CERTIFICAT D'IMMATRICULATION AU REGISTRE DES OPÉRATEURS DE VOYAGES ET DE SÉJOURS : IM076120012



REGLEMENT DE PARTICIPATION

désigné aux participants. Si un équipage veut choisir un autre itinéraire ou quitter le rallye sans en avertir les organisateurs, l'équipage devra prendre en charge les frais de recherche engagés par l'organisation à son égard. Les équipages se retrouvant sans véhicule seront répartis dans les véhicules de l'assistance ou tout autre moyen pouvant les transporter à chaque étape. Une convention déterminera les conditions de ce transport.

20. LIMITATION DU NOMBRE DE PARTICIPANTS PAR RALLYE

Le nombre d'engagés sera au minimum de 35 véhicules mais il sera limité à 60 véhicules maximum. Les premiers inscrits seront engagés en priorité, puis dans l'ordre d'adhésion à l'Association Savane Aventure. Une fois le nombre atteint, les demandes suivantes seront mises en attente sur une liste, et pourront bénéficier du désistement d'un participant déjà inscrit, dans leur ordre d'arrivée.

21. RESPONSABILITE

Chaque participant est tenu de se conformer aux consignes du comité d'organisation, lequel ne peut être tenu responsable des incidents, accidents ou dommages corporels qui pourraient résulter d'une initiative personnelle imprudente. Chaque participant reconnaît prendre conscience des risques inhérents au caractère particulier de ce genre de manifestation. Il déclare assumer ces risques et renonce à rechercher la responsabilité du Comité d'organisation pour tout accident, vol, dommages aux biens ou aux personnes, maladie,... Ces engagements seront opposables aux ayants-droit de chaque participant.

22. AGREMENT

Conformément à la décision de la commission mentionnée à l'article L.141-2 du code du tourisme l'association SAVANE AVENTURE est immatriculée au Registre des opérateurs de voyages et de séjours sous le numéro IM076120012.
Cette immatriculation s'accompagne d'une garantie financière apportée par le CIC et d'une assurance contractée auprès de MMA (voir Article 16).

23. LITIGE

Pour tout règlement de litige, seul le tribunal de ROUEN sera compétent.

SAVANE AVENTURE
15 rue Picot
76530 GRAND-COURONNE
T. 00.33.(0)2.35.67.66.14 ou
00.33(0)6.81.10.79.49
http://africa.gazoline.net
savane.aventure@orange.fr

CERTIFICAT D'IMMATRICULATION AU REGISTRE DES OPÉRATEURS DE VOYAGES ET DE SÉJOURS : IM076120012





ANNEXE PIECES DE RECHANGE

Le lot de bord minima que nous exigeons est **OBLIGATOIRE**. Il est destiné à simplifier les interventions les plus fréquentes sur le bord de la route ou à l'étape du soir. L'expérience montre que 90 % des pannes sont ainsi rapidement réparées, sans perte de temps.

S'il n'est pas complet, vous devrez vous débrouiller pour le compléter avant le départ. **Il n'y aura pas la moindre dérogation**.

• **Allumage** : une bobine, un jeu de rupteurs, un condensateur, un doigt d'allumeur, un fil de bougie (le plus long), un jeu de bougies.

Si votre véhicule est équipé, à l'origine, d'un allumage électronique : boîtier, module d'allumage, bobine, allumeur de rechange surtout si la bobine en fait partie intégrante.

Si vous avez équipé votre véhicule d'un allumage électronique à effet Hall, prévoir un... allumeur mécanique pour le remplacer. Sur nos dernières éditions, 80 % des problèmes d'allumage l'ont été avec ce type d'allumeurs.

• **Alimentation** : une pompe à essence avec son joint papier, 20 cm de durit avec deux colliers Serflex, un filtre à essence, 20 cm de durit essence au bon diamètre (ø 6 ou 8).

• **Refroidissement** : les durits de radiateur inférieure et supérieure et de la durit de chauffage avec les colliers serflex ad-hoc, la courroie d'entraînement de pompe à eau.

• **Echappement** : un collier.

• **Pneumatiques** : une roue de secours gonflée et au moins une chambre à air pour les pneumatiques qui en sont équipés.

• **Electricité** : une boîte d'ampoules et de fusibles, 50 cm de fil électrique, quelques cosses, du chatterton ou du ruban adhésif, la courroie d'entraînement de l'alternateur si elle est différente de celle qui entraîne la pompe à eau.

• Un **balai d'essuie-glace**.

• **Liquides** : un bidon d'huile moteur, un bidon d'huile de boîte, un bidon de liquide de refroidissement, un bidon de liquide de frein.

• **Doc technique** : pensez également à emmener la documentation technique concernant votre véhicule (RTA, Manuel de réparation, Notice d'entretien ou *Pense pas bête mécanique* édité par Gazoline) et sur laquelle figure l'essentiel des réglages usuels.

C'est une bonne habitude à prendre lorsqu'on a une voiture ancienne d'avoir en permanence dans son coffre ces quelques pièces et cette documentation minimaliste dont l'utilité n'est plus à prouver. C'est plus important que de penser à prendre un litre de Ricard, souvent plus facile à trouver qu'un jeu de rupteurs.

CERTIFICAT D'IMMATRICULATION AU REGISTRE DES OPÉRATEURS DE VOYAGES ET DE SÉJOURS : IM076120012



RALLYE GREEKA GAZOLINE 2014

FICHE D'INSCRIPTION

Cadre réservé à l'organisation

VEHICULE

Marque	Dénomination	Année 1ère mise en circ
Immatriculation	Carrosserie	Puissance Vitesse maxi
N° de série	Valeur déclarée (si expertise)	

OBLIGATOIRE POUR VALIDER L'ENGAGEMENT : Joindre une photocopie de la carte grise, une photo du véhicule avec nom du pilote au dos ET les photos d'identité de tous les occupants du véhicule avec nom des personnes au dos.

PARTICIPANTS

	CONDUCTEUR	COEQUIPIER 1	COEQUIPIER 2	COEQUIPIER 3
Nom				
Prénom				
Date de naissance				
Profession				
Adresse				
Code postal				
Ville				
Nationalité				
Téléphone domicile				
Téléphone bureau				
Portable utilisé sur le rallye				
Email				
N° Passeport ou n° CI				
Si passeport : Date de validité				
Si passeport : Lieu d'obtention				
N° Permis Conduire				
Date d'obtention				
Lieu d'obtention				
Groupe sanguin				
Personnes à prévenir en cas d'urgence				
	Tél.	Tél.	Tél.	Tél.

☐ Je déclare avoir lu le réglement et l'accepter sans réserve.

☐ Je déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche d'inscription, avoir lu et approuvé le règlement du **2e GREEKA GAZOLINE**. Je décharge les organisateurs de toute responsabilité découlant de l'usage de mon véhicule pour tous dommages corporels ou matériels, causés aux tiers ou à eux-mêmes quelles que soient les conditions.

Date **Signature**

NB : les renseignements portés sur cette fiche sont confidentiels et nous nous engageons à ne pas les communiquer à un tiers

SAVANE AVENTURE - 15 rue Picot - 76530 GRAND-COURONNE - T. 00.33.(0)2.35.67.66.14 ou 00.33(0)6.81.10.79.49
http://africa.gazoline.net - Mail : savane.aventure@orange.fr

CERTIFICAT D'IMMATRICULATION AU REGISTRE DES OPÉRATEURS DE VOYAGES ET DE SÉJOURS : IM076120012



RALLYE GREEKA GAZOLINE 2014

CALCULEZ VOTRE REGLEMENT

Cadre réservé à l'organisation

Pré-inscription	Confirmé	Réglements				Annulé	N°
Le :	Le :	1	€			Le :	
		2	€				

PARTICIPANTS

- Par personne .... 1.125 €
- de 16 à 25 ans (-10 %)................................ 1.012,50 €
- -16 ans (-50 %) .... 562,50 €
- SUPPLÉMENT CHAMBRE SINGLE .... 400 €
- Passage voiture .... 150 €
- Passages Ferries (par personne) .... 300 €

DATES DE REGLEMENT

- Premier versement : 750 € par personne, assurance comprise.
- Deuxième versement : solde. Les deux versements doivent être joints à l'inscription (voir réglement).

REGLEMENT

COUT TOTAL

PILOTE (ENGAGEMENT + PASSAGES FERRIES)	€
COEQUIPIER 1 (ENGAGEMENT + PASSAGES FERRIES)	€
COEQUIPIER 2 (ENGAGEMENT + PASSAGES FERRIES)	€
COEQUIPIER 3 (ENGAGEMENT + PASSAGES FERRIES)	€
SUPPLÉMENT SINGLE	400 €
PASSAGE VOITURE	150 €
TOTAL	€
Assurance rapatriement : **TOTAL** x 1 %	€
COÛT TOTAL	€

ECHEANCIER

1.PREMIER REGLEMENT : 750 € * par personne	€
2.DEUXIEME REGLEMENT : SOLDE **	€

** Assurance rapatriement comprise.*
*** Chèque à joindre avec votre inscription. Il ne sera encaissé qu'au 1er mars 2014.*

SI VOUS RÉGLEZ PAR VIREMENT, FAITES BIEN PRECISER
VOTRE NOM ET LE NUMERO DE VOTRE EQUIPAGE

Un seul réglement par équipage (TOUJOURS AU MÊME NOM) à effectuer par chèque bancaire ou postal, ou virement* à l'ordre de ASSOCIATION SAVANE AVENTURE et envoyé à l'adresse suivante :
ASSOCIATION SAVANE AVENTURE, 15 rue Picot, 76530 Grand-Couronne (France).

* CIC HAUTE NORMANDIE ASSOCIATIONS - 4 PLACE JACQUES LELIEUR - 76000 ROUEN
CODE IBAN : FR76 3002 7174 1200 0200 0650 111 - CODE BIC : CMCICFRPP

SAVANE AVENTURE - 15 rue Picot - 76530 GRAND-COURONNE - T. 00.33.(0)2.35.67.66.14 ou 00.33(0)6.81.10.79.49
http://africa.gazoline.net - Mail : savane.aventure@orange.fr



RALLYE GREEKA GAZOLINE 2014

OPTION CANTINE

Cadre réservé à l'organisation

TRANSPORT D'UNE CANTINE

Il est possible de nous confier une cantine. Nous les transporterons pour vous, dans nos camions d'assistance.
Nous vous demandons une participation financière de 30 €.
Merci de respecter IMPERATIVEMENT les dimensions normalisées de cette cantine : L 80 x l 45 x h 33 cm.

REGLEMENT

Le règlement de ces options est à JOINDRE, PAR CHEQUE SEPARE, à cette feuille.

TRANSPORT CANTINE	30 €
TOTAL	.... €

SI VOUS RÉGLEZ PAR VIREMENT, FAITES BIEN PRECISER
VOTRE NOM ET LE NUMERO DE VOTRE EQUIPAGE

Ne rajoutez pas cette somme à l'acompte que vous allez verser. Etablissez un paiement séparé, par chèque (un unique chèque pour l'équipage). Celui-ci ne sera encaissé, au plus tôt, que le 1er mars 2014.
A libeller à l'ordre de ASSOCIATION SAVANE AVENTURE et à envoyer à l'adresse suivante :
ASSOCIATION SAVANE AVENTURE, 15 rue Picot, 76530 Grand-Couronne (France).



SAVANE AVENTURE - 15 rue Picot - 76530 GRAND-COURONNE - T. 00.33.(0)2.35.67.66.14 ou 00.33(0)6.81.10.79.49
http://africa.gazoline.net - Mail : savane.aventure@orange.fr





LA CARTE DU PARCOURS EN GRECE

Gorges du Vikos
Igoumenitsa
Ioannina
Metsovo
Météores
Kalambaka
Trikala
Parga
Kamena Vourla
Thermopiles
Delphes
Monastère Ossios Loukas
Thèbes
Patra
Canal de Corinthe
Athènes
Olympie
Argos
Epidaure
Nauplie
Andritsaina
Sparte
Mystras
Kalamata
Geraki
Gythion
Monemvasia

2e
GREEKA GAZOLINE
VIVRE AU QUOTIDIEN LA VOITURE ANCIENNE

Du 26 mai au 7 juin 2014

Une production

Savane Aventure

CERTIFICAT D'IMMATRICULATION AU REGISTRE DES OPÉRATEURS DE VOYAGES ET DE SÉJOURS : IM076120012

SAVANE AVENTURE - 15 rue Picot - 76530 GRAND-COURONNE - T. 00.33.(0)2.35.67.66.14 ou 00.33(0)6.81.10.79.49
http://africa.gazoline.net - Mail : savane.aventure@orange.fr



LE PROGRAMME

LUNDI 26 MAI
Rendez-vous à Bologne (Italie) à partir de 14h.

MARDI 27 MAI
Bologne - Ancône - 210 km
Embarquement pour Patras. Une nuit à bord.

MERCREDI 28 MAI
Patras - Olympie (83 km)
Débarquement en milieu d'après-midi pour une étape courte à destination d'Olympie, en longeant le bord de mer. Vous pourrez prendre votre temps car à l'heure où nous arriverons à Olympie, le site et le musée auront fermé leurs portes.

JEUDI 29 MAI
Olympie - Kalamata (130 km environ)
Visite du site d'Olympie le matin. Premières vraies images du Péloponnèse avec ses routes sinueuses, ses longues montées, ses petites chapelles par légion (elles signalent les accidents mortels), ses villages écrasés de soleil. Passage par Andritsaina pour visiter les ruines du temple de Bassae (Ve siècle avant J.-C.).

VENDREDI 30 MAI
Kalamata - Gythion (160 km)
Sur la route de Gythion, découverte du site de Mystras avec ses maisons perchées sur une arête rocheuse et ses multiples églises aux décorations mêlant art byzantin, serbe, italien, turc. A voir absolument l'église d'Afendiko dans le monastère de Vrontochion. Nous traverserons la légendaire Sparte qui ne comporte que très peu de vestiges mais dont le musée archéologique expose de superbes mosaïques romaines. Arrivée dans la délicieuse ville côtière de Gythion dominée par la tour Grigorakis qui abrite le musée du Mani.

SAMEDI 31 MAI
Gythion - Nauplie (239 km)
Une étape sinueuse dans des paysages magnifiques, avec passage par Geraki et ses églises byzantines. Arrivée à Nauplie. A voir la forteresse de Palamidi érigée par les Vénitiens au XVIIIe siècle, la plus imposante de Grèce.

DIMANCHE 1er JUIN
Nauplie - Athènes (181 km)
Passage par Epidaure dont le théâtre, construit par Polyclète le jeune à la fin du IVe siècle avant J.-C., est dédié au médecin Asclépios. Son acoustique est exceptionnelle, un chuchotement en son centre pouvant être entendu de n'importe quel endroit. C'est, de plus, la seule scène circulaire connue, faisant 20 m de diamètre. Nous traverserons ensuite le canal de Corinthe dont le percement a été commencé par l'empereur Néron : 23 m de large. A voir également le temple d'Apollon, à Corinthe, l'un des plus spectaculaires de la Grèce antique dont il reste encore un certain nombre de colonnes doriques. Arrivée à Athènes.

LUNDI 2 JUIN
Athènes
Journée libre à Athènes.

MARDI 3 JUIN
Athènes - Kamena Vourla (308 km)
La plus longue étape. Riche, avec Thèbes dont il ne reste plus grand chose de la grandeur passée (à voir malgré tout le musée archéologique), le Mont Parnasse que nous apercevrons de loin, Delphes et les temples d'Athéna et d'Apollon, et enfin le défilé des Thermopyles où eut lieu la grande bataille immortalisée par le film "300". C'est là qu'en 480 avant J.-C. 300 soldats Hoplites de Sparte et quelques milliers de grecs ont affronté les armées perses de Xérès cent fois plus puissante. Il ne reste, de cet exploit, q'un tumulus surmonté de la statue du roi Leonidas. Vous pouvez également privilégier la découverte du Monastère d'Osios Loukas, entre Thèbes et Delphes, l'un des plus importants édifices de la Grèce médiévale.

MERCREDI 4 JUIN
Kamena Vourla - Kalambaka (275 km)
Nous repassons par les Thermopyles pour filer vers le nord. Nous traverserons Trikala, aujourd'hui l'un des marchés agricoles les plus importants de Grèce, près de la place centrale. A voir également une curiosité, la mosquée de Koursoum Tzami construite en 1550 au sud de la rivière Lithaios. Puis arrivée à Kalambaka, au pied des Météores.

JEUDI 5 JUIN
Kalambaka - Ioannina (240 km)
Prenez votre temps, pour faire le tour des monastères juchés au sommet des Météores, ces pierres géantes qui semblent être tombées du ciel. Le premier couvent est celui érigé sur le mont Athos, Megalo. Ils ont été jusqu'à 23 mais il n'en reste plus qu'une poignée en activité et que l'on peut visiter. Le seul accessible en voiture jusqu'à l'entrée, c'est le dernier, l'Antonios. Pour les autres, il faut marcher et grimper quelques impressionnantes volées de marches. En voir, c'est les voir tous. Par contre, le paysage est magnifique le long de la route qui borde ces monastères. N'hésitez pas à prendre votre temps avant de reprendre la route vers Ioannina. En chemin, faites une halte à Metsovo, un charmant petit village avec de robustes maisons à parements en bois, de petites ruelles ombragées et une place centrale ombragée où il fait bon manger.

VENDREDI 6 JUIN
Ioannina - Igoumenitsa (170 km)
Une journée où il fera bon prendre son temps. Le matin, profitez-en pour faire un tour soit dans l'île qui se trouve sur le lac de Ioannina et y manger de délicieuses cuisses de grenouilles en beignets, soit en allant vers les gorges du Vikos pour admirer les splendides ponts de pierres, dans le magnifique cadre des Zagoria, entre Kipi et Kalpaki. Vous aurez ensuite le choix entre prendre l'autoroute pour rallier Igoumenitsa ou suivre une petite route sinueuse qui serpente à travers de très beaux sites pour filer sur la côte et Parga, avant de rejoindre Igoumenitsa, le long d'une succession de petites criques qui évoquent irrésistiblement la Corse ou la Côte Adriatique. Le ferry part seulement à 23h30. Il faudra être sur le port à 21h30, dernier carat. Vous aurez donc le temps de dîner, soit sur le bord de côte avant d'arriver, soit dans la ville elle-même.
Embarquement à bord du Ferry pour Ancône. Une nuit à bord.

SAMEDI 7 JUIN
Ancône - Bologne (210 km)
Le ferry accoste à Ancône en milieu d'après-midi. Nous nous retrouverons à Bologne pour une ultime soirée avant de se séparer.

CERTIFICAT D'IMMATRICULATION AU REGISTRE DES OPÉRATEURS DE VOYAGES ET DE SÉJOURS : IM076120012

RALLYE GREEKA GAZOLINE 2014

PIECES A JOINDRE A VOTRE INSCRIPTION

TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA RENVOYÉ

☐ UN BULLETIN D'ADHÉSION PAR PERSONNE

☐ FICHE D'INSCRIPTION

☐ PHOTOCOPIE DE LA CARTE GRISE

☐ 1 PHOTO DU VEHICULE

☐ 1 PHOTO D'IDENTITÉ PAR PARTICIPANT AVEC NOM AU DOS

☐ CERTIFICAT MÉDICAL OU LETTRE DE DÉCHARGE

☐ FICHE DE CALCUL DU REGLEMENT

☐ DEUX CHEQUES PAR ÉQUIPAGE : LE PREMIER ENCAISSABLE À L'INSCRIPTION (750 € PAR PERSONNE, HORS ADHÉSION), LE DEUXIÈME ENCAISSABLE À PARTIR DU 1ER MARS 2014 (SOLDE).

SI VOUS AVEZ CHOISI L'OPTION CANTINE

☐ FICHE OPTION

☐ CHEQUE REPRESENTANT LE MONTANT DES OPTIONS

SI VOUS N'AVEZ PAS ADHÉRÉ À L'ASSOCIATION POUR L'ANNÉE 2014
Remplissez le bulletin d'adhésion joint au dossier et renvoyez-le avec votre réglement séparé.

☐ BULLETIN D'ADHÉSION (CHAQUE PARTICIPANT DOIT ÊTRE MEMBRE)

☐ CHEQUE (UN SEUL CHEQUE PAR ÉQUIPAGE)

LE DOSSIER NE SERA PAS VALIDÉ S'IL MANQUE UN SEUL DES DOCUMENTS MENTIONNÉS CI-DESSUS.

CERTIFICAT D'IMMATRICULATION AU REGISTRE DES OPÉRATEURS DE VOYAGES ET DE SÉJOURS : IM076120012

SAVANE AVENTURE - 15 rue Picot - 76530 GRAND-COURONNE - T. 00.33.(0)2.35.67.66.14 ou 00.33(0)6.81.10.79.49
http://africa.gazoline.net - Mail : savane.aventure@orange.fr



ASSOCIATION DECLAREE, REGIE PAR LA LOI DU 1ER JUILLET 1901

BULLETIN D'ADHÉSION 2014

Immatriculation tourisme IM07620012

Les rallyes organisés par SAVANE AVENTURE sont strictement réservés aux adhérents de l'association à jour de cotisation. L'assemblée générale de mars 2013 a porté le montant de cette cotisation à 40 euros pour l'année 2014. Elle est exigible au 1er janvier de l'année civile. Elle est ramenée à 1 euro symbolique pour les enfants de moins de 15 ans.

Je soussigné(e)
M., Mme, Mlle

N° d'adhérent

NOM : ....

PRENOM : ....

ADRESSE COMPLETE :

....

....

....

PAYS : ....

TELEPHONE : ....

TELEPHONE MOBILE : ....

E-MAIL : ....

Désire adhérer à l'association SAVANE AVENTURE en qualité de membre pour l'année 2014.

Date :

Signature

Je soussigné(e)
M., Mme, Mlle

N° d'adhérent

NOM : ....

PRENOM : ....

ADRESSE COMPLETE :

....

....

....

PAYS : ....

TELEPHONE : ....

TELEPHONE MOBILE : ....

E-MAIL : ....

Désire adhérer à l'association SAVANE AVENTURE en qualité de membre pour l'année 2014.

Date :

Signature

Mon (mes) enfant(s)

.... N° d'adhérent

.... N° d'adhérent

.... N° d'adhérent

Souhaite(nt) adhérer en qualité de membre(s) associé(s) pour l'année 2014.

Je règle ma (mes) cotisation(s) soit :

40 € x .... adultes = 0............ + 1 € x .... enfants = 0 | 0 €

Par chèque bancaire ou postal, ou virement* à l'ordre de ASSOCIATION SAVANE AVENTURE envoyé à l'adresse suivante : ASSOCIATION SAVANE AVENTURE, 15 rue Picot, 76530 Grand-Couronne (France).

* CIC HAUTE NORMANDIE ASSOCIATIONS - 4 PLACE JACQUES LELIEUR - 76000 ROUEN
CODE IBAN : FR76 3002 7174 1200 0200 0650 111 - CODE BIC : CMCICFRPP